

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2018

Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN LEMIEGRE VATIGNEZ DELAVIERRE LEFEBVRE TRANNOIS

Etaient absents : MM. DEKONINCK DUMEIGE TELLIER

Absents excusés avec pouvoir : M. GRENU donne pouvoir à M. VATIGNEZ ; Mme LEDET donne pouvoir à M. LEFEBVRE

Monsieur Antonio MARQUES est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu de la précédente séance. Monsieur Vatignez constate des erreurs dans la comptabilisation des votes dans les points suivants :

- 1) Point 1 - Adhésion au réseau de la bibliothèque C.C.N.S : **9 Pour** au lieu de 7 Pour
- 2) Point 7 - Recrutement contrat aidé : **12 Pour** au lieu de 10 Pour
- 3) Point 8 – Subvention association caritative : **12 Pour** au lieu de 10 Pour

Monsieur le Maire demande de rectifier et d'approuver le compte-rendu. Ce dernier est approuvé.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Avis PLUI « Orientations d'aménagement et programme (OAP) »**
- **Choix du recenseur**
- **Reliure des registres**
- **Appel aux dons « Communes sinistrées dans l'Aude »**
- **Acquisition parcelle**
- **Subvention associations**
- **Transfert des aides communales vers le budget C.C.A.S**
- **Dénomination du rond-point de la Zac des Bornes du Temps I**
- **Transfert de crédit au budget eau et assainissement**
- **Changement du défibrillateur**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande que le point ci-dessous soit rajouté à l'ordre du jour :

- **Fleurissement 2019**

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout le point.

1- Avis PLUI « Orientations d'aménagement et programme (OAP) sur Argoeuves

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération du conseil communautaire, en date du 5 Septembre 2018, faisant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Ouest Amiens.

Il relate les points abordés avec M. Fortin suite à ses remarques portées sur le registre de l'enquête publique. M. Fortin envisage de continuer à mettre des bêtes (vaches, chevaux) sur sa parcelle. Il a proposé à Monsieur le Maire que la commune lui rachète ses bâtiments. Monsieur Fortin a expliqué que les constructions autour de chez lui, mettraient son exploitation en péril. L'activité de stabulation avec des vaches laitières est terminée.

Monsieur Deffontaines propose de mettre la parcelle où se situent les bâtiments, en zone constructible au lieu de lui racheter.

Monsieur Pruvot précise que 3 communes de la Communauté de Communes Nièvre et Somme dans le cadre du PLUI ont voté défavorablement. Monsieur le Maire rappelle également que le conseil

municipal s'est déjà prononcé sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis **défavorable** car l'assemblée n'est pas d'accord sur ce nouveau zonage des parcelles (au chemin d'Argoeuves)

Messieurs Deffontaines et Lemiegre émettent un avis favorable sous réserve que la Chambre d'Agriculture et M. Fortin changent de position.

Monsieur Gourguechon s'abstient.

2- Choix du recenseur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement pour la période du 07 janvier au 16 février 2018 inclus.

Il précise que la commune percevra au titre de la réalisation de l'enquête une dotation forfaitaire de 1 019 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'**unanimité** le recrutement d'un agent recenseur pour un contrat à durée déterminée à temps complet sur la base de l'indiciaire 347/325 pour cette période.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à nommer par arrêté l'agent recenseur aux conditions susvisées.

3- Reliure des registres :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les anciens registres abimés par le temps à partir de 1681, nécessitent une restauration. Il fait savoir qu'une subvention peut être allouée par le Conseil Départemental d'un montant de 30 % du devis HT, sont concernés les documents d'archives communales tels que les registres paroissiaux, d'état civil et de délibérations antérieurs à 1940, ainsi que tout autre document précieux dont l'intérêt historique est avéré.

Après discussion, l'assemblée accepte à l'**unanimité** la restauration des registres. Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander des devis et déposer les demandes de subventions.

4- Appels aux dons « Communes sinistrées dans l'Aude » :

Monsieur Pruvot donne lecture du courrier reçu par l'Association des Maires de la Somme et le Conseil départemental de l'Aude lançant un appel aux dons afin d'aider les communes sinistrées suite aux inondations dévastatrices du 15 octobre 2018.

Monsieur Gourguechon fait remarquer que les argœuvois n'ont pas été aidés lors des dernières inondations.

Monsieur le Maire propose de voter :

Vote de l'assemblée : Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 3

5- Affiliation volontaire au SDIS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS- a demandé l'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Somme - CDG80 - pour la gestion de ses personnels administratifs, techniques et spéciaux pour les missions relevant de l'article 23 II de la loi 84 -53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale à l'exception de la gestion de ses instances paritaires de dialogue social.

Chaque collectivité adhérente au Centre de Gestion de la Somme est invitée à faire valoir son droit à opposition dans les deux mois.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette affiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, émet un avis favorable à l'affiliation du SDIS au Centre de Gestion de la Somme et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

6- Acquisition parcelle

Monsieur Pruvot explique à l'assemblée qu'il a reçu Monsieur Eloy concernant le regard d'assainissement se trouvant sur sa parcelle AC 167. Les regards devant être sur le domaine public, il y a donc lieu de régulariser la situation. Monsieur Gourguechon dit qu'il s'agit d'une rétrocession d'un bout de parcelle moyennant l'euro symbolique et les frais d'actes à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte à **l'unanimité**.

7- Subvention associations

Monsieur le Maire indique aux conseillers que M. Gérard a transmis en mairie un formulaire simplifié différent de celui que la trésorerie conseille.

Il informe qu'après analyse des dossiers, il s'avère que certaines associations n'ont pas envoyé leur compte-rendu d'assemblée 2018, ni leur situation financière. Monsieur Pruvot propose de transmettre ce nouveau formulaire aux associations. Mme Delavierre et Monsieur Marques suggèrent que ce soient les associations qui forment et fixent le montant de leur besoin avant le 30 juin 2019.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée d'acter les mêmes conditions de versement que l'année 2017 et de mettre en place l'année prochaine ce nouveau dispositif dès réception du compte-rendu de l'assemblée générale avec un bonus pour les associations participant aux manifestations de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour le versement de subvention 2018 d'un montant de 800€ par association et la mise en place du nouveau dispositif de versement pour l'année 2019.

Vote de l'assemblée : Pour :12 Contre : 0 Abstention : 0

Messieurs Deffontaines et Lemiegre émettent un avis favorable sous réserve que toutes les associations ont transmis leurs documents pour le 20 décembre.

8- Transfert des aides communales vers le budget C.C.A.S

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait des membres du C.C.A.S de transférer les aides de la commune telles que l'entrée en 6ème et les bons de naissances sur le budget C.C.A.S.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de conserver ces aides sur le budget communal.

Vote de l'assemblée : Pour :10 Contre : 0 Abstention : 2

9- Dénomination du rond-point de la ZAC des Bornes du Temps

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de la Communauté de communes Nièvre et Somme et de M. DELATTRE, Maire de Saint- Sauveur pour valider le nom du rond-point « Commandant BELTRAME » sur la ZAC des Bornes du Temps I.

Monsieur Gourguechon propose le rond-point du moulin, car il se situe proche de la rue Allée du vieux berger.

Monsieur le Maire propose de voter pour le nom « rond-point du moulin ».

Vote de l'assemblée : Pour :10 Contre : 0 Abstention : 2

10- Transfert de crédit au budget eau et assainissement

Monsieur le Maire explique que suite à la dernière réunion, il a été voté la mise en non-valeur et clôture insuffisance actif pour poursuites infructueuses afin de régulariser cette situation. Il y a donc lieu d'ouvrir les crédits au chapitre 65 pour un montant de 1 000€.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a deux décisions modificatives à régulariser sur le budget communal. Suite à l'absence de crédits au chapitre 14, il y a lieu de transférer la somme de 5 648.00 € de l'article 615231 à l'article 73916.

Il précise que la reprise des subventions au compte 13 13 d'un montant de 12 512.00€ n'a pas été repris dans le budget, il faut donc faire des virements de compte pour alimenter le compte 1393 et 777.

Désignation	Diminution	Augmentation
13913/040		12 512.00€
13148/13	-10 000.00 €	
1641/16	-2 512.00€	
777/042		12 512.00€
70848/70	-4 900.00€	
752/75	-1 000.00€	
7788/77	-6 612.00€	

L'assemblée accepte à l'**unanimité**.

11 – Changement de défibrillateur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point est reporté à la séance prochaine.

12 - Fleurissement 2019

Monsieur Pruvot fait savoir que la commune a reçu le prix du fleurissement remarquable 2ème catégorie communes de 301 à 1000 habitants et celui de la biodiversité. Afin de récompenser le travail accompli, la commune a obtenu un bon d'achat de 300€.

Monsieur le Maire précise que la commune est retenue pour se présenter au concours régional 2019 pour l'attribution de la 1ère fleur mais plusieurs actions restent à mettre en place.

Monsieur Gourguechon affirme qu'il faut travailler en amont et être organisé. Monsieur Vatignez confirme qu'il y a encore beaucoup de travail, qu'il faut une préparation sur l'année et mettre les moyens derrière. Il précise également que le passage du jury, ne veut pas dire obtention d'une fleur.

Monsieur Gourguechon explique qu'il devient urgent de planter le merlon et suggère de se réunir à nouveau avec tout le conseil.

13- Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Deffontaines.

Problème trottoir et gouttières devant la maison de Mme et M. Trannois

Monsieur Deffontaines donne lecture de la lettre de Mme et M. Trannois concernant la dépression charretière et les descentes de gouttière trop basse. Il précise que la maison est longée par des bordures d'entrée de garage. Le seuil de la porte n'est pas surélevé ce qui pourrait dans le temps créer des infiltrations d'eau. Il informe avoir rencontré sur place la société Colas et que malheureusement, nous ne pouvons pas remonter la bordure ce qui aggraverait la situation.

Pour le souci des gouttières, Monsieur Deffontaines propose de faire les descentes jusqu'au caniveau.

Circulation rue Neuve

Monsieur Deffontaines souhaite revenir sur la circulation de la rue Neuve. Après discussion avec la commission voirie/ bâtiments, il informe les conseillers qu'il serait judicieux de mettre un « cédez le passage » au niveau de la boulangerie.



Écoulement eaux pluviales

Monsieur Deffontaines fait connaître à l'assemblée qu'il a rencontré M. Fortin et M. Delavierre suite aux problèmes d'inondations.

Afin de résoudre cette situation, Monsieur Deffontaines propose de prendre une partie de la parcelle sur le chemin qui prolonge la rue Bellevue cultivée par M. Delavierre qui appartient à la commune pour créer une réserve. M. Delavierre ne s'oppose pas mais souhaite une réduction du fermage pour la surface concernée.

Monsieur Deffontaines précise qu'il y a exactement le même problème rue de la Vallée, il y a donc lieu de casser la pente et de rehausser de terre sur la parcelle au coin des rues de la Vallée et de Vaux.

Nettoyage de l'église

Monsieur Deffontaines informe le conseil qu'il a demandé un devis à l'entreprise Depierre pour le nettoyage des façades.

Monsieur Lemiegre signale que le nettoyage des gouttières est une priorité.

Le conseil demande une consultation par procédure adaptée.

Nettoyage et remise en valeur des statues de l'église

Monsieur Deffontaines annonce qu'il s'est adressé aux Ateliers Legrand pour le nettoyage et la remise en état des statues. Il a reçu un devis d'un montant total de 5 455.00€ H.T soit 6 546.00€ T.T.C. Monsieur Deffontaines indique que des subventions sont envisageables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur	PRUVOT	Gérard	
Madame	AUTIN	Nadine	
Monsieur	DEFFONTAINES	Emmanuel	
Madame	DEKONINCK	Barbara	ABSENTE
Madame	DELAVIERRE	Christine	
Monsieur	DUMEIGE	Dorian	ABSENT
Monsieur	GOURGUECHON	François	
Monsieur	GRENU	François	POUVOIR
Madame	LEDET	Isabelle	POUVOIR
Monsieur	LEFEBVRE	Frédéric	
Monsieur	LEMIEGRE	Arnaud	
Monsieur	MARQUES	Antonio	
Monsieur	TELLIER	Marc	ABSENT
Madame	TRANNOIS	Nathalie	
Monsieur	VATIGNEZ	Joël	